



Régularisation par travail promesse d'embauche

Par **pichou**, le **19/09/2014** à **16:43**

Salut à toutes et à tous je suis un peu soucieux de ma situation après dépôt de mon dossier de régularisation à la sous préfecture de sarcelles avec promesse d'embauche, ils m'ont remis un récépissé de demande de carte de séjour de 6 mois n'autorise pas son titulaire à travailler. Mes questions sont les suivantes : 1 pourquoi une si longue durée de 6 mois? 2 pourquoi n'autorise t'il pas son titulaire à travailler? Merci de me répondre